

# COMPTE RENDU DE CONSULTATION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RELATIVE AU RÈGLEMENT SUR LA RESTAURATION DE LA NATURE

<i>Date et lieu de réunion</i>	<b>Le 09/12/24 à 14h</b>	Visio-conférence
<i>Objet de la réunion</i>	Consultation	
<i>Intitulé de l'étude</i>	Première évaluation qualitative de l'impact du règlement sur le Restauration de la Nature sur les activités socio-économiques en Wallonie	
<i>Groupe de travail</i>	GT 7 : Scientifiques, formation, accompagnement	

Organisation
Natagriwal
Fédération des Parcs naturels de Wallonie (FPNW)
Société Royale Forestière de Belgique (SRFB)
Fondation Rurale de Wallonie (FRW)

## Perception du règlement - les principaux points à retenir de la consultation selon les acteurs interrogés

- Les acteurs interrogés **comprennent l'intérêt du règlement pour la restauration de la nature**, mais expriment des craintes quant aux modalités de son application, notamment une crainte sur le décalage entre les ambitions et les moyens alloués.
- **Le planning pour la transcription du règlement européen à la Wallonie est serré** (proposition à la Commission Européenne pour septembre 2026). Attention à ne pas reproduire les erreurs du passé (Natura 2000 notamment) en ne prenant pas le temps de concerter les acteurs sur des propositions concrètes.
- **Une approche participative** en s'appuyant sur des structures de confiances existantes est recommandée pour éviter des erreurs passées et pour assurer et **rétablir la coopération** avec les propriétaires privés.
- **La simplification administrative, l'accent sur les démarches volontaires, des techniques nouvelles, ainsi que la révision de la législation existante (LCN)**, sont vues comme des opportunités à prendre pour une meilleure gestion des projets, éviter des erreurs passées lors de l'application de la LRN.

- Il faut **évaluer les actions en cours** et **mieux informer et former les exploitants** sur les mesures compatibles avec leurs activités pour garantir leur adhésion. La viabilité économique des mesures de biodiversité paraît essentielle pour garantir leur succès en maintenant.
- **La divergence de priorités entre Wallonie et Flandre** et la **forte densité de la Belgique** par rapport aux autres pays européens, limitant les surfaces disponibles pour la restauration, pourraient nuire à la rédaction d'un plan cohérent et acceptable.
- Une **recherche approfondie sur la résilience** des espèces forestières face au changement climatique est nécessaire pour favoriser les habitats durables et s'assurer que les objectifs visés sont atteignables.

## 1. COMPRÉHENSION ET PERCEPTION

- Les acteurs partagent l'idée de favoriser la restauration de la nature et soutiennent l'initiative, mais soulignent des craintes quant à son application et ses modalités de mises en œuvre.
- Les propriétaires sont attachés à leur patrimoine et conscients de l'intérêt de la biodiversité et des services écosystémiques pour son maintien. Il y a un accord ferme sur le lien entre biodiversité et durabilité économique des exploitations forestières.
- La nature en ville est considérée comme un élément plus facile à mettre en place, contrairement à d'autres actions où la volonté actuelle n'est pas ou plus suffisante. Il y a une demande croissante de naturalisation des espaces urbains par les élus et les citoyens, notamment pour le bien-être des résidents. Des mesures dans ce sens seront donc bien accueillies si les moyens financiers sont disponibles.
- Pour le reste, il y a une perte de volonté et un essoufflement. Il est par ailleurs constaté que depuis le Covid, il est beaucoup plus difficile de faire bouger les gens et de les activer.
- Le budget pour des initiatives comme *Yes We Plant* va être réduit selon la presse, ce qui contredit l'objectif de planter 3 milliards d'arbres en Europe.
- Malgré les politiques mises en place jusqu'à maintenant, le déclin de la biodiversité n'est pas inversé, et il y a donc une crainte par rapport à la mise en œuvre de ce nouveau règlement.
- La Wallonie est un territoire sous contrainte de par les importantes densités d'activités et de populations avec un potentiel écologique limité. Cela est également contraignant pour le développement de l'activité économique.
- Les propriétaires forestiers savent généralement ce qu'ils ne peuvent pas faire, beaucoup moins ce qu'ils peuvent faire.

## 2. SITUATION EXISTANTE

- Des mesures environnementales compliquent déjà la gestion des permis dans les secteurs forestiers et peuvent représenter des freins à la mise en œuvre de mesures favorisant la biodiversité.
- S'il y a bien un financement au lancement des projets, il y a une difficulté de les maintenir à long terme en raison de la faiblesse de financement pour le suivi et l'entretien.

- Il y a un manque de connaissance sur les enjeux associés à la biodiversité fonctionnelle, en particulier dans le contexte des changements climatiques. Un manque de connaissance sur les enjeux de conservation à l'échelle locale.
- Il y a une perte de confiance entre les propriétaires et les acteurs publics.
- Il est important de souligner que le secteur forestier concerne des emplois non délocalisables et qu'il est par ailleurs plus opportun d'utiliser le bois de notre propre territoire, plutôt que l'importer.

### 3. IMPACT ÉCONOMIQUE POTENTIEL

- A chaque nouvelle réglementation, les exploitants forestiers craignent pour leur productivité et la réduction des surfaces exploitables. Ceci pourrait nuire à la rentabilité des exploitants et donc leur adhésion au plan de restauration.
- Des mesures non réalistes avec un « coût-bénéfice » non acceptable.
- Il y a une crainte en regard des coûts engendrés en absence d'un co-financement à l'échelle européenne
- Pour ne pas répéter les erreurs de la mise en place de Natura 2000 ou de la BCAE 05, les parties prenantes veulent éviter une élaboration précipitée et non concertée du plan par la Région wallonne, qui conduirait à des mesures imposées aux exploitants et des coûts trop importants.
- Il est aussi souligné qu'une compensation financière seule ne suffit pas, il y a également un besoin d'aide à la gestion.
- La mise sous cloche dans un territoire sous contrainte aura un impact sur le coût du foncier.

## 4. RISQUES

- Risque d'un cadre temporel trop ambitieux, susceptible d'entraîner des sanctions financières de l'UE si la région ne respecte pas ses engagements.
- La divergence de priorités entre la Wallonie et la Flandre, où la frustration des acteurs est encore plus importante, pose un risque d'incohérence dans l'élaboration d'un plan national.
- Une concertation pas suffisamment poussée, et une mauvaise communication confirmeraient certaines craintes relatives aux expériences passées, comme dans le cadre N2000 et BCAE 05, avec un important risque de rupture de confiance et de non-adhésion.
- Une concertation pas suffisamment poussée entraîne par ailleurs le risque de la mise en place d'un plan de restauration, et de cartographies de mise en œuvre, ne reflétant pas la réalité du terrain, ou la réalité sociale.
- Il y a un enjeu du manque de surfaces relatives à la plantation d'arbres : les arbres visés dans le règlement doivent a priori être non exploités, limitant les plantations dans les exploitations forestières, tandis que les friches industrielles et les terrains agricoles devraient en priorité être utilisés pour les activités économiques et agricoles. Il reste peu de marges de manœuvre.
- Si la vision « contraintes et contrôle » est maintenue, il y a un risque de non-adhésion. Outre la nature en ville, on arrive à la limite de la volonté des acteurs.
- Un risque important pourrait être la non-maîtrise financière du plan, pour sa réalisation et son efficacité, mais aussi pour les acteurs concernés.

## 5. OPPORTUNITÉS

- La restauration de la confiance entre les acteurs publics et ceux de terrain est vue comme une opportunité importante, à condition que les méthodes soient revues.
- Réviser certains éléments de la loi sur la conservation de la nature (LCN) pour la rendre plus adaptée aux défis actuels.
- Simplification administrative, faciliter les démarches et limiter le nombre d'interlocuteurs.
- Développer des démarches plus volontaires et intégrées qui ont prouvé leur efficacité dans d'autres secteurs, mais dont le potentiel d'impact est actuellement peu reconnu. Changer de vision sur les politiques de conservation, faire en sorte que les acteurs s'approprient le plan, se sentent utiles et aient la volonté de contribuer.
- Opportunité de mettre en place des formations et de la sensibilisation pour une gestion efficace et positive des projets et ainsi éviter des mesures non adaptées au contexte local (ex. : arbres en villes qui ne sont pas adaptés)
- Développer des analyses sur la plus-value économique de mesures en faveur de la biodiversité et développer la recherche opérationnelle en envisageant de meilleure collaboration avec le secteur de la recherche. Dans ce contexte, améliorer les connaissances sur les enjeux locaux de biodiversité, souvent méconnus.
- Dans ce contexte, développer la collaboration avec scientifiques dans une perspective de limiter le focus sur les espèces emblématiques et de favoriser l'opérationnel et le fonctionnel. Les priorités de recherche doivent être sur la dégradation des écosystèmes et leur résilience.

- Opportunité de reproduire des expériences probantes comme « Les assises de la forêt ». La biodiversité y est traitée de manière transversale.

## 6. INTÉGRATION DANS LE PROCESSUS

- Il est crucial d'inclure les parties prenantes dans l'élaboration des mesures pour co-construire et de fixer des engagements adaptés aux des réalités socio-économiques locales et des exploitants. Les acteurs s'accordent pour dire qu'une approche participative (bottom-up) est préférable pour éviter les erreurs du passé, notamment lors de la mise en place de Natura 2000. L'expérience montre qu'on obtient une adhésion collective lorsqu'on inclut les acteurs économiques et qu'on reconnaît et valorise leur utilité dans une mission publique (exemple du reboisement de l'après-guerre mondiale). Étant donné que 51% des forêts wallonnes appartiennent à des propriétaires privés, il est crucial de renouer le lien entre l'administration et les propriétaires privés afin d'avoir une meilleure idée de la réalité socio-économique avant la rédaction du plan d'action.
- Des améliorations peuvent être réalisées en matière de communication et de négociation. Il y a une volonté que l'administration assume mieux ses positions. On peut être ferme dans ses positions tout en travaillant en confiance, et être transparent, même dans le désaccord.
- Il semble important d'entamer une réflexion plus approfondie sur la sensibilisation et l'information. Les méthodes « grands publics » ne conviennent pas forcément aux personnes sur le terrain (elles ne visent pas forcément une finalité d'action, n'adresse pas les enjeux locaux, le langage n'est pas forcément adéquat). Le gouvernement et l'administration devraient s'appuyer sur des structures de confiance existantes pour impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre des mesures. Une meilleure communication auprès du grand public pourrait aussi être bénéfique, notamment pour éviter les malentendus, par exemple concernant l'abattage d'arbres en Wallonie lorsqu'il n'y a pas d'enjeu de déforestation dans ce contexte. Il s'agit globalement de tempérer l'opposition entre économie et nature présente dans les discours actuels.
- Il y a un besoin de plus de connaissances au sujet de la résilience des espèces forestières face au changement climatique. Il y a lieu de développer des axes de recherche plus fonctionnels et opérationnels, reflétant mieux les enjeux actuels, plutôt que de travailler sur des espèces emblématiques.
- Ne pas négliger l'aspect humain dans les plans d'action qui se concentrent sur des aspects pratiques. Les plans d'application devraient par exemple inclure des études sociologiques sur l'impact des mesures, comment elles sont perçues par les acteurs de terrains, et comment influencer les acteurs et faire en sorte qu'ils s'approprient ces mesures. Cela semble être une des grandes limites des politiques de conservation actuellement.
- Les acteurs s'accordent pour dire qu'il est crucial que les mesures de biodiversité soient économiquement viables autant pour les producteurs forestiers et agricoles que pour la société civile. La gestion forestière, notamment la production de bois, doit rester rentable pour encourager l'adhésion des acteurs.
- Dans le cadre de l'élaboration, il sera important d'évaluer ce qui a déjà été mis en place par le passé et si les objectifs n'ont pas été atteints, d'identifier ce qui a posé soucis afin de ne pas commettre les mêmes erreurs. Par exemple, les propriétaires forestiers connaissent bien les restrictions en zone Natura 2000, mais manquent d'informations sur les actions qu'ils peuvent entreprendre pour améliorer la biodiversité.

- Compte tenu de la deadline du 1er septembre 2026, la SRFB insiste sur l'importance d'avoir rapidement un planning sur la procédure que la Région wallonne va mettre en place afin de pour pouvoir s'organiser et impliquer les acteurs de terrain suffisamment tôt. Ils se posent ainsi des questions par rapport au suivi de la consultation suite à cette 1er phase, aux délais accordés à la co-construction, mais aussi aux procédures réglementaires comme le RIE et l'enquête publique.
- Cartographier clairement ce qui va être fait, et les périmètres concernés. Développer des zones de protection intégrée.
- La communication et la coopération entre les acteurs régionaux sont également importantes.
- Benchmarking dans les pays limitrophes.